



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES

Direction de la réglementation, des
collectivités locales et des élections
Bureau du contrôle de légalité
et de l'urbanisme

B.A.S. 1/2014

janvier 2014

« Bon à savoir » marchés publics n°1/2014

Augmentation des seuils européens de passation de marchés publics en procédure formalisée au 1^{er} janvier 2014

Depuis le 1er janvier 2014, conformément au règlement n°1336/2013 de la Commission européenne publié le 14 décembre 2013 au Journal Officiel de l'Union Européenne, les seuils de procédure formalisée des marchés publics ont été relevés à :

- **207 000 € H.T.** pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales
- **5 186 000 € H.T.** pour les marchés de travaux

Le décret modifiant en conséquence les textes de droit interne relatifs aux marchés publics et autres contrats de la commande publique a par ailleurs été publié le 29 décembre 2013 au Journal officiel de la République Française.

N.B. : Interlocuteurs pour les questions relatives aux marchés publics à la Préfecture des Vosges et aux Sous-Préfectures :

- **Clothilde GODIN**
Préfecture des Vosges
Tél : 03 29 69 87 75 – Courriel : clothilde.godin@vosges.gouv.fr
- **Véronique Thiot**
Sous-Préfecture de Neufchâteau
Tél : 03 29 06 39 05 – Courriel : veronique.thiot@vosges.gouv.fr
- **Thierry Cunin**
Sous-Préfecture de Saint-Dié des Vosges
Tél : 03 29 42 11 14 – Courriel : thierry.cunin@vosges.gouv.fr

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch - 88026 EPINAL CEDEX
Téléphone : 03 29 69 88 88 - Télécopie : 03 29 82 42 15

Retrouvez les horaires et modalités d'accueil des services sur <http://www.vosges.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal : 03 29 69 88 89